

# empire<sup>é</sup>

COMPANY LIMITED

**Rapport de gestion**

**Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025**



# Rapport de gestion

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Renseignements prospectifs</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Survol de la Société</b>	<b>2</b>
2.1	Priorités de la Société	3
2.2	Mises à jour sur les activités	3
<b>3</b>	<b>Perspectives</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Sommaire des résultats du quatrième trimestre</b>	<b>6</b>
4.1	Ventes	7
4.2	Profit brut	7
4.3	Bénéfice d'exploitation	7
4.4	BAlIA	8
4.5	Charges financières	8
4.6	Impôt sur le résultat	8
4.7	Bénéfice net	8
4.8	Incidence ajustée sur le bénéfice net	9
<b>5</b>	<b>Résultats d'exploitation de l'exercice complet</b>	<b>9</b>
5.1	Ventes	10
5.2	Profit brut	10
5.3	Bénéfice d'exploitation	10
5.4	BAlIA	11
5.5	Charges financières	11
5.6	Impôt sur le résultat	11
5.7	Bénéfice net	12
5.8	Incidence ajustée sur le bénéfice net	12
<b>6</b>	<b>Performance financière par secteur</b>	<b>13</b>
6.1	Vente au détail de produits alimentaires	13
6.2	Placements et autres activités	14
<b>7</b>	<b>Résultats d'exploitation trimestriels</b>	<b>14</b>
<b>8</b>	<b>Situation de trésorerie et sources de financement</b>	<b>15</b>
8.1	Activités d'exploitation	15
8.2	Activités d'investissement	15
8.3	Dépenses d'investissement	16
8.4	Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés	16
8.5	Activités de financement	16
8.6	Flux de trésorerie disponibles	17
8.7	Obligations au titre des avantages sociaux futurs	17
8.8	Garanties et engagements	18
<b>9</b>	<b>Situation financière consolidée</b>	<b>18</b>
9.1	Principales mesures de la situation financière	18
9.2	Capitaux propres	19
9.3	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	21
<b>10</b>	<b>Normes et méthodes comptables</b>	<b>22</b>
10.1	Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2025	22
10.2	Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées	22
10.3	Estimations comptables critiques	23
10.4	Contrôles et procédures de communication de l'information	24
10.5	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	25
<b>11</b>	<b>Transactions entre parties liées</b>	<b>25</b>
11.1	Rémunération des principaux dirigeants	26
11.2	Indemnités	26
<b>12</b>	<b>Éventualités</b>	<b>26</b>
<b>13</b>	<b>Gestion du risque</b>	<b>26</b>
<b>14</b>	<b>Désignation des dividendes déterminés</b>	<b>34</b>
<b>15</b>	<b>Mesures et données financières non conformes aux PCGR</b>	<b>34</b>
15.1	Mesures financières	34
15.2	Rapprochement des ajustements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires	37
15.3	Rapprochement des ajustements liés aux résultats d'exploitation trimestriels	38
15.4	Données financières	38

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) comprennent les comptes d'Empire, de toutes ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), de Sobeys Capital Incorporated et de Farm Boy, de 51 % de Longo's, et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 4 mai 2024. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 3 mai 2025 et l'exercice clos le 4 mai 2024. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) ou le site Web de la Société à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. Les montants comparatifs ont été arrondis au million près afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 18 juin 2025, à moins d'indication contraire.

## 1 Renseignements prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- L'objectif de la Société consistant à augmenter le résultat par action (« RPA ») ajusté total au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions ainsi qu'à continuer d'améliorer les ventes, la marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et la marge du bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA »), qui pourraient toutes être influencées par plusieurs facteurs, notamment un environnement macroéconomique défavorable prolongé et des défis commerciaux imprévus, ainsi que par les facteurs indiqués à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion;
- Les plans de la Société visant à accroître et à améliorer encore le portefeuille de Nos marques, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- Le plan de la Société consistant à investir des capitaux de 850 M\$ dans son réseau de magasins à l'exercice 2026, notamment pour de nouveaux agrandissements et rénovations, et à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2024 et 2026, ce plan pouvant changer selon le coût des matériaux, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle atteindra la croissance ciblée des magasins FreshCo, sur lesquelles l'intérêt des clients, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera d'élargir ses activités de commerce électronique grâce à Voilà, et le fait que les mesures prises devraient avoir une incidence positive sur la performance financière de Voilà au cours de l'exercice 2026 et sur la capacité de la Société d'accroître sa part du marché des activités d'épicerie en ligne, facteurs qui pourraient être influencés par les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt des clients et la performance de son fournisseur technologique, Ocado Group plc (« Ocado »);
- Les attentes de la Société selon lesquelles le programme Scène+ accélérera l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation, qui pourrait être atténué par la réponse des clients, l'utilisation de l'application Scène+ et le rythme auquel les offres personnalisées sont lancées;
- Les attentes de la Société selon lesquelles elle continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de l'efficacité et de la rentabilité, y compris sur la capacité de mettre en œuvre d'autres initiatives de réduction des coûts liés au commerce électronique, ce qui pourrait être influencé par les relations avec les fournisseurs, les relations de travail, la mise en œuvre d'efficacités opérationnelles et d'autres facteurs macroéconomiques;

- Les attentes de la Société selon lesquelles les autres produits et la quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence totaliseront entre 120 M\$ et 140 M\$ à l'exercice 2026, ce qui suppose que les transactions immobilières en cours seront réalisées par la Société et que la quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sera conforme aux valeurs historiques après ajustement pour tenir compte des transactions importantes, qui pourraient être touchées par le calendrier et les modalités de réalisation des transactions immobilières et par les résultats réels du Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») et des partenaires immobiliers;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des coûts liés à l'achèvement du futur centre de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- Les attentes de la Société concernant sa capacité à garantir des prix concurrentiels aux clients et à poursuivre sa croissance à long terme, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macroéconomique;
- Les attentes de la Société selon lesquelles l'imposition récente de tarifs douaniers par les États-Unis et de tarifs de rétorsion par le gouvernement canadien créeront de la volatilité dans l'économie canadienne, notamment une hausse des coûts futurs des importations de biens, ce qui pourrait contribuer à la hausse de l'inflation si ces coûts accrus étaient répercutés sur les consommateurs canadiens, situation pouvant être influencée par la durée de l'imposition des tarifs, l'étendue des mesures de rétorsion imposées par d'autres pays, les modifications de comportement des consommateurs et l'ampleur de l'incidence sur la chaîne d'approvisionnement;
- Les attentes de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- Les attentes de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit combinées disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations aux régimes de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture macroéconomique et les résultats d'exploitation;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture macroéconomique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation.

Étant donné leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les attentes actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

## 2 Survol de la Société

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Grâce à un chiffre d'affaires annuel d'environ 31 G\$ et à des actifs de 17 G\$, Empire, ses filiales et ses marchands franchisés et affiliés emploient environ 129 000 personnes.

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 600 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy, Longo's ainsi que Lawtons Drugs, un service d'épicerie en ligne sous les bannières Voilà, Voilà par IGA et ThriftyFoods.com, et exploite ou fournit plus de 350 postes d'essence.

## 2.1 Priorités de la Société

La Société continue d'améliorer ses capacités en matière de données et d'approfondir sa connaissance des clients, ce qui lui permet de s'adapter rapidement aux tendances émergentes. L'objectif de la Société est d'accroître le RPA ajusté total à long terme au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer d'augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes :

### *Maintien de la priorité aux magasins*

Au cours des derniers exercices, la Société a accéléré les investissements dans les rénovations, les conversions et les ouvertures de magasins, ainsi que dans les processus, les communications, la formation, la technologie et les outils mis à la disposition des magasins. La Société continuera de faire de ces investissements une priorité en maintenant l'accent sur les rénovations et en poursuivant son expansion. La bonification du programme Nos marques demeurera également une priorité, qui se traduira par un accroissement de la distribution, par des produits novateurs et par le soutien aux fournisseurs canadiens.

La Société compte investir des capitaux dans son réseau de magasins et est sur la bonne voie par rapport à ses plans visant à rénover environ 20 % à 25 % de ces derniers entre les exercices 2024 et 2026. Ces investissements comprennent d'importantes initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique.

### *Accent accru sur le numérique et les données*

L'accent mis sur le numérique et les données se traduira par l'expansion soutenue des activités de commerce électronique, par la personnalisation de l'expérience client ainsi que par la stratégie de fidélisation au moyen de *Scène+* (voir les rubriques « Mises à jour sur les activités – Commerce électronique » et « Mises à jour sur les activités – *Scène+* » pour plus de précisions). Cette attention se traduira également par l'optimisation de la productivité de l'espace et par des améliorations continues en matière de maximisation promotionnelle. La productivité de l'espace contribuera à rehausser l'expérience client en améliorant l'aménagement des magasins, en optimisant la proximité des catégories et des produits, et en adaptant l'assortiment de produits en fonction de chaque magasin. Les outils d'analyse avancée conçus à des fins de maximisation promotionnelle continueront à être perfectionnés dans le cadre du partenariat entre l'équipe d'analyse avancée et les gestionnaires de catégories. L'amélioration de nos capacités en matière de numérique et de données nous permettra d'offrir les meilleures expériences personnalisées à nos clients, et d'améliorer leur expérience en magasin et en ligne.

### *Efficacité et contrôle des coûts*

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa rentabilité grâce à l'efficacité de l'approvisionnement, à l'optimisation de la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à l'amélioration des systèmes et des processus. La Société continuera de déployer des efforts pour favoriser l'efficacité et la rentabilité par l'intermédiaire d'initiatives liées à l'approvisionnement en biens non destinés à la revente, à la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à la structure organisationnelle. La Société a mis en œuvre plusieurs initiatives de réduction des coûts dans les activités de *Voilà*, notamment en mettant sur pause l'ouverture de son quatrième CTC et en mettant fin à son exclusivité mutuelle avec *Ocado*, et elle poursuit d'autres initiatives de réductions de coûts.

## 2.2 Mises à jour sur les activités

### **Commerce électronique**

*Voilà*, le service en ligne de livraison d'épicerie de la Société, compte trois CTC opérationnels, lesquels sont situés à Toronto, à Montréal et à Calgary. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a décidé de mettre sur pause l'ouverture de son quatrième CTC à Vancouver, afin de concentrer ses efforts sur la croissance du volume et du rendement de ses trois CTC opérationnels. La construction du bâtiment extérieur du quatrième CTC est pratiquement terminée, et les travaux d'installation du système de grille et de mise en service des robots n'ont pas encore commencé à l'intérieur. Lorsque les taux de pénétration des activités de commerce électronique au Canada augmenteront, la Société sera en mesure de prendre une décision rapidement quant au moment où elle procédera à l'ouverture de son quatrième CTC.

La Société a également pris des mesures pour réduire ses coûts et accroître sa souplesse pour servir ses clients, notamment en mettant fin à son entente mutuelle d'exclusivité avec *Ocado*, avant l'échéance initialement prévue. Cette mesure a donné lieu à une charge hors trésorerie avant impôt liée à la résiliation de l'exclusivité de 12 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2025. Le 24 octobre 2024, la Société a annoncé des partenariats avec les applications *Instacart* et *Uber Eats* en Ontario, qui offriront aux clients de nouvelles façons de magasiner en ligne. Le 5 décembre 2024, la Société a élargi ces partenariats dans l'Ouest canadien pour y inclure diverses bannières ainsi que *Foodland* en Ontario. Le 11 mars 2025, ces partenariats ont été étendus au Québec et aux provinces de l'Atlantique, finalisant ainsi le déploiement national dans les sites fonctionnels. Plus tard, le 27 mai 2025, la Société a lancé les partenariats avec *Lawtons*. Ces nouveaux partenariats viennent compléter notre service en ligne *Voilà* en offrant une gamme complète d'options de livraison dans de nombreuses bannières de la Société comme : *Sobeys*, *Farm Boy*, *Longo's*, *FreshCo*, *Safeway*, *IGA*, *IGA Extra*, *Foodland* et *Lawtons*.

Les mesures que la Société a prises et qui sont décrites plus haut ont eu une incidence positive sur la performance financière de commerce électronique au cours de l'exercice 2025 et devraient avoir une incidence encore plus grande au cours de l'exercice 2026 et par la suite. Le volume des ventes se répercutera surtout sur le bénéfice futur de Voilà, les marges solides, l'efficacité opérationnelle et la rigueur en matière de gestion des coûts qui constituent également des facteurs importants pour la gestion de la performance financière. Bien que la pénétration du marché de Voilà demeure forte, la taille et la croissance des activités d'épicerie en ligne dans le marché canadien sont plus faibles que prévu, ce qui entraîne une dilution du bénéfice net plus élevée que celle initialement évaluée.

Au cours du trimestre clos le 3 mai 2025, les plateformes de commerce électronique Voilà (y compris le service de cueillette en voiture), IGA.net, ThriftyFoods.com et les nouveaux partenariats avec Instacart et Uber Eats ont généré une augmentation combinée des ventes de 80,2 % par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport des déploiements de nouveaux partenariats au cours de l'exercice 2025 et à la forte croissance à deux chiffres continue des ventes de Voilà.

### Scène+

Avec la Banque Scotia et Cineplex, Empire est copropriétaire de Scène+, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Lancé à l'exercice 2023, Scène+ récompense la clientèle de presque toutes les bannières de la Société. Depuis, le programme est passé de 10 millions à plus de 15 millions de membres, à qui il offre un large éventail de catégories de récompenses, ce qui constitue un outil stratégique de marketing et de promotion pour la Société.

La priorité de la Société relativement à Scène+ est d'accélérer l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation. Grâce à l'utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle, les recommandations personnalisées seront améliorées, ce qui permettra de transmettre le bon message au bon client, au moment opportun et par les canaux appropriés.

### FreshCo

Depuis l'exercice 2018, la Société a élargi sa bannière de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien, et sa croissance importante a été stimulée par les conversions de magasins et l'élargissement de la présence régionale. L'élargissement et la croissance de la bannière ont été soutenus par une excellente proposition de valeur, un assortiment attrayant de produits multiculturels et l'adoption du programme de fidélisation Scène+. En date du 18 juin 2025, 49 magasins FreshCo étaient en exploitation dans l'Ouest canadien. Après le trimestre clos le 3 mai 2025, la Société a ouvert un magasin FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit ouvrir six autres magasins au cours de l'exercice 2026. La Société prévoit atteindre 65 magasins FreshCo en exploitation dans l'Ouest canadien au cours des prochaines années.

### Rapports sur le développement durable

La préoccupation à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est profondément ancrée dans l'histoire de la Société, et les principes ESG font partie intégrante de l'entreprise depuis sa fondation il y a plus de 117 ans.

La Société a publié en août 2024 son Rapport sur le développement durable 2024, qui souligne les progrès importants réalisés en vue d'atteindre ses objectifs ESG. Le rapport de cette année démontre les progrès soutenus relativement aux trois piliers de son cadre ESG : les gens, la planète et les produits. Parmi les réalisations importantes, notons : la réduction de 27 % des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et 2 conformément aux objectifs de la Société en matière de lutte contre les changements climatiques fondés sur la science; le don à des organismes de bienfaisance locaux de plus de 30 millions de livres d'aliments excédentaires grâce aux partenariats avec Deuxième récolte; la collecte de fonds et le don de près de 23 M\$ afin de soutenir la santé et le bien-être; et l'intégration accrue des initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI »), avec 91 % des gestionnaires et des cadres d'échelons supérieurs qui se sont fixé des objectifs de performance et de responsabilisation liés à la DEI.

À l'exercice 2024, la Société a également amorcé des travaux afin d'établir des cibles précises liées aux émissions de gaz à effet de serre de portée 3 dans les secteurs des forêts, des sols et de l'agriculture conformément aux lignes directrices de l'initiative Science Based Targets. De plus, le nouveau Conseil de développement durable continue de jouer un rôle essentiel afin de superviser les initiatives de développement durable de la Société et d'assurer l'exactitude des informations présentées sur les émissions de carbone pour les parties prenantes internes et externes.

La Société demeure concentrée sur plusieurs initiatives clés dans le cadre de sa démarche ESG continue, y compris l'expansion des projets de réduction des émissions de carbone en vue d'atteindre ses cibles de portée 1 et 2, l'élimination du plastique évitable et difficile à recycler, la promotion d'un environnement juste, équitable et inclusif, ainsi que l'intégration de mandats de développement durable aux objectifs de gestion de la performance. Ces efforts témoignent de l'engagement de la Société par rapport au développement durable et de son rôle dans la réalisation de changements positifs pour ses parties prenantes, son entreprise et ses actionnaires.

## Autres éléments

### *Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien*

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100 M\$. Après examen réglementaire et approbation, la vente (la « vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien ») a été conclue au cours du premier trimestre de 2024.

## 3 Perspectives

La direction vise à accroître le RPA ajusté total à long terme, au moyen du bénéfice net et de l'achat d'actions. Elle a l'intention de continuer à augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes : accent soutenu mis sur les magasins (investissements dans les rénovations, l'ajout de nouveaux magasins et la bonification du programme de produits Nos marques); attention accrue portée au numérique et aux données (par l'entremise d'initiatives stratégiques clés comme le commerce électronique, le programme *Scène+*, la personnalisation de l'expérience client, l'amélioration de la productivité de l'espace et la maximisation promotionnelle); et gains d'efficacité et de rentabilité grâce à des initiatives liées à l'approvisionnement en biens non destinés à la revente, à la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à la structure organisationnelle.

Pour l'exercice 2026, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 850 M\$, dont environ la moitié sera affectée à des rénovations et à l'aménagement de nouveaux magasins (y compris une augmentation de 1,5 % de l'expansion de la présence des nouveaux magasins), une tranche d'environ 25 % aux projets de TI et de développement des affaires, et le reste à la logistique et au développement durable. La Société est sur la bonne voie par rapport à ses plans visant à rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2024 et 2026.

Au cours de l'exercice 2026, la Société s'attend à ce que le résultat avant impôt tiré des autres produits et de la quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (présentés aux états consolidés du résultat net de la Société) se chiffre entre 120 M\$ et 140 M\$ (158 M\$ en 2025).

Au cours du trimestre clos le 3 mai 2025, l'inflation interne des prix des produits alimentaires de la Société est demeurée inférieure à l'indice des prix à la consommation pour les aliments achetés en magasin et était largement conforme à l'inflation interne des prix des aliments du trimestre clos le 1<sup>er</sup> février 2025. La Société se concentre sur les relations et les négociations avec les fournisseurs afin de garantir des prix concurrentiels aux clients, et d'être bien positionnée pour poursuivre sa croissance à long terme malgré les incertitudes économiques mondiales.

L'imposition récente de tarifs douaniers par le gouvernement américain et de tarifs de rétorsion par le gouvernement canadien devrait créer de la volatilité dans l'économie canadienne, notamment une hausse des coûts futurs des importations de biens, ce qui pourrait contribuer à la hausse de l'inflation si ces coûts accrus étaient répercutés sur les consommateurs canadiens. Le moment et la durée de l'augmentation des tarifs douaniers créent une incertitude financière pour les sociétés canadiennes et pourraient entraîner des pertes d'emploi, une baisse de l'activité économique et un affaiblissement de la confiance dans l'avenir, et pourraient perturber les relations avec les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait accroître la volatilité des résultats d'exploitation de la Société. Au troisième trimestre de l'exercice 2025, la direction a estimé que la moyenne des ventes annuelles de la Société liées à des biens provenant des États-Unis se chiffrait à environ 12 %. Ce pourcentage a continué de diminuer à mesure que la Société a poursuivi ses efforts de promotion des produits locaux et canadiens et de recherche d'autres sources d'approvisionnement à l'extérieur des États-Unis.

## 4 Sommaire des résultats du quatrième trimestre

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$	Variation en %
Ventes	7 637 \$	7 412 \$	225 \$	3,0 %
Profit brut <sup>1)</sup>	2 109	2 006	103	5,1 %
Bénéfice d'exploitation	313	292	21	7,2 %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>2)</sup>	313	298	15	5,0 %
BAlIA <sup>1)</sup>	599	557	42	7,5 %
BAlIA ajusté <sup>2)</sup>	599	563	36	6,4 %
Charges financières, montant net	75	74	1	1,4 %
Charge d'impôt sur le résultat	60	62	(2)	(3,2) %
Participations ne donnant pas le contrôle	5	7	(2)	(28,6) %
Bénéfice net <sup>3)</sup>	173	149	24	16,1 %
Bénéfice net ajusté <sup>2), 3)</sup>	173	154	19	12,3 %
<b>Résultat par action, de base</b>				
Bénéfice net <sup>3)</sup>	0,74 \$	0,61 \$	0,13 \$	21,3 %
Bénéfice net ajusté <sup>2), 3)</sup>	0,74 \$	0,63 \$	0,11 \$	17,5 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	233,9	243,4	(9,5)	(3,9) %
<b>Résultat par action, après dilution</b>				
Bénéfice net <sup>3)</sup>	0,74 \$	0,61 \$	0,13 \$	21,3 %
Bénéfice net ajusté <sup>2), 3)</sup>	0,74 \$	0,63 \$	0,11 \$	17,5 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	234,8	243,7	(8,9)	(3,7) %
Dividende par action	0,2000 \$	0,1825 \$	0,0175 \$	9,6 %

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024
Marge brute <sup>1)</sup>	27,6 %	27,1 %
Marge du BAlIA <sup>1)</sup>	7,8 %	7,5 %
Marge du BAlIA ajusté <sup>2)</sup>	7,8 %	7,6 %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	3,0 %	(0,3) %
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup> – produits alimentaires <sup>4)</sup>	3,8 %	0,2 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup> – carburant	(7,8) %	4,0 %
Taux d'impôt effectif	25,2 %	28,4 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

4) Auparavant intitulé « Ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant ».

Le tableau suivant présente une ventilation des ventes totales de la Société pour le secteur de la vente au détail de produits alimentaires :

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$	Variation en %
Ventes de produits alimentaires	7 189 \$	6 928 \$	261 \$	3,8 %
Ventes de carburant	448	484	(36)	(7,4) %

**Résultats d'exploitation consolidés d'Empire Company Limited****4.1 Ventes**

Les ventes de produits alimentaires du trimestre clos le 3 mai 2025 ont augmenté de 3,8 % principalement en raison de la croissance positive de l'ensemble des activités, particulièrement dans le réseau des épiceries à gamme complète de services et dans les magasins à bas prix.

Les ventes de carburant du trimestre clos le 3 mai 2025 ont baissé de 7,4 %, ce qui s'explique surtout par le recul marqué des prix du carburant en raison de la suppression de la taxe carbone du gouvernement.

**4.2 Profit brut**

Le profit brut du trimestre clos le 3 mai 2025 a augmenté de 5,1 %, en raison de l'augmentation des ventes, du solide rendement et de la rigueur sur le plan de l'exploitation des épiceries à gamme complète de services et de l'expansion dans les bannières FreshCo, Farm Boy et Voilà.

La marge brute du trimestre clos le 3 mai 2025 a augmenté pour s'établir à 27,6 %, alors qu'elle était de 27,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de l'impact combiné de la baisse des ventes de carburant et de la forte performance des épiceries à gamme complète de services grâce à la rigueur sur le plan de l'exécution des gains d'efficacité ciblés dans nos magasins, notamment les initiatives visant à réduire la freinte. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 32 points de base.

**4.3 Bénéfice d'exploitation**

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$
Vente au détail de produits alimentaires	307 \$	281 \$	26 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	11	12	(1)
Partenariats immobiliers	1	4	(3)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(6)	(5)	(1)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>313 \$</b>	<b>292 \$</b>	<b>21 \$</b>
Ajustements			
Restructuration <sup>1)</sup>	-	20	(20)
Incident lié à la cybersécurité <sup>1)</sup>	-	(14)	14
	-	6	(6)
<b>Bénéfice d'exploitation ajusté<sup>1)</sup></b>	<b>313 \$</b>	<b>298 \$</b>	<b>15 \$</b>

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a augmenté en raison principalement de la hausse des ventes et du profit brut, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des frais de vente et charges administratives. Les frais de vente et charges administratives ont augmenté en raison principalement de la hausse des coûts des programmes de rémunération incitative à long terme fondée sur des actions (augmentation de 49 M\$ comparativement à l'exercice précédent), du fait surtout de l'appréciation du cours de l'action de la Société et de l'accroissement du niveau d'acquisition des droits. L'accroissement des coûts de la main-d'œuvre des magasins attribuable aux hausses salariales, l'investissement continu dans l'expansion des activités (Farm Boy, FreshCo et Voilà) et l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont également contribué à la hausse des frais de vente et charges administratives.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a légèrement diminué en raison principalement de la baisse des ventes de biens immobiliers dans le cadre de partenariats immobiliers.

#### 4.4 BAIIA

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$
BAIIA <sup>1)</sup>	599 \$	557 \$	42 \$
Ajustements			
Restructuration <sup>2)</sup>	-	20	(20)
Incident lié à la cybersécurité <sup>2)</sup>	-	(14)	14
	-	6	(6)
BAIIA ajusté <sup>2)</sup>	599 \$	563 \$	36 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 599 M\$, comparativement à 557 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation (compte non tenu de la hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de 20 M\$). La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 7,6 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 7,8 %.

#### 4.5 Charges financières

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, les charges financières nettes ont augmenté par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives, partiellement contrebalancée par les produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location, la charge d'intérêts sur les autres passifs financiers et la charge de désactualisation des provisions.

#### 4.6 Impôt sur le résultat

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,2 %, comparativement à 28,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement et de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent a été supérieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement de la variation des taux d'impôt et de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui ne sont pas toutes récurrentes, en partie contrebalancée par des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement.

#### 4.7 Bénéfice net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$
Bénéfice net <sup>1)</sup>	173 \$	149 \$	24 \$
RPA <sup>4)</sup> (après dilution)	0,74 \$	0,61 \$	0,13 \$
Ajustements <sup>2)</sup> (déduction faite de l'impôt)			
Restructuration <sup>3)</sup>	-	15	(15)
Incident lié à la cybersécurité <sup>3)</sup>	-	(10)	10
	-	5	(5)
Bénéfice net ajusté <sup>1), 3), 5)</sup>	173 \$	154 \$	19 \$
RPA ajusté <sup>1), 3)</sup> (après dilution)	0,74 \$	0,63 \$	0,11 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	234,8	243,7	(8,9)

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Le total des ajustements pour le trimestre est présenté déduction faite d'impôts de néant (2 M\$ pour le trimestre clos le 4 mai 2024).

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

4) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

5) Voir la rubrique « Incidence ajustée sur le bénéfice net » du présent rapport de gestion.

#### 4.8 Incidence ajustée sur le bénéfice net

Au premier trimestre de l'exercice 2024, Empire a commencé à adopter des stratégies visant à optimiser l'entreprise, à améliorer son efficacité et à réduire les coûts, y compris des changements à son équipe de direction et à sa structure organisationnelle et le programme de départ volontaire offert à certains employés syndiqués (la « restructuration »). La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts de restructuration. L'incidence sur le bénéfice net pour le trimestre clos le 3 mai 2025 était de néant [(15) M\$ pour le trimestre clos le 4 mai 2024].

Au cours du deuxième trimestre de 2023, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance. L'incidence sur le bénéfice net pour le trimestre clos le 3 mai 2025 a consisté en un recouvrement de néant (10 M\$ en 2024).

## 5 Résultats d'exploitation de l'exercice complet

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$	544 \$	1,8 %
Profit brut	8 382	8 071	7 793	311	3,9 %
Bénéfice d'exploitation	1 289	1 311	1 232	(22)	(1,7) %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	1 303	1 256	1 292	47	3,7 %
BAIIA <sup>1)</sup>	2 409	2 382	2 263	27	1,1 %
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	2 423	2 327	2 322	96	4,1 %
Charges financières, montant net	294	282	267	12	4,3 %
Charge d'impôt sur le résultat	249	266	238	(17)	(6,4) %
Participations ne donnant pas le contrôle	46	37	42	9	24,3 %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	700	726	686	(26)	(3,6) %
Bénéfice net ajusté <sup>1), 2), 3)</sup>	711	681	727	30	4,4 %
<b>Résultat par action, de base</b>					
Bénéfice net <sup>2)</sup>	2,94 \$	2,92 \$	2,65 \$	0,02 \$	0,7 %
Bénéfice net ajusté <sup>1), 2), 3)</sup>	2,99 \$	2,75 \$	2,81 \$	0,24 \$	8,7 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (millions)	237,9	248,0	258,8	(10,1)	(4,1) %
<b>Résultat par action, après dilution</b>					
Bénéfice net <sup>2)</sup>	2,93 \$	2,92 \$	2,64 \$	0,01 \$	0,3 %
Bénéfice net ajusté <sup>1), 2), 3)</sup>	2,98 \$	2,74 \$	2,80 \$	0,24 \$	8,8 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	238,6	248,4	259,4	(9,8)	(3,9) %
Dividende par action	0,80 \$	0,73 \$	0,66 \$	0,07 \$	9,6 %

	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
Marge brute <sup>1)</sup>	26,8 %	26,3 %	25,6 %
Marge du BAIIA <sup>1)</sup>	7,7 %	7,8 %	7,4 %
Marge du BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	7,7 %	7,6 %	7,6 %
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	1,9 %	1,3 %	2,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup> – produits alimentaires <sup>4)</sup>	2,3 %	2,0 %	1,5 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup> – carburant	(4,2) %	(7,4) %	15,3 %
Taux d'impôt effectif	25,0 %	25,8 %	24,6 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Voir la rubrique « Incidence ajustée sur le bénéfice net » du présent rapport de gestion.

4) Auparavant intitulé « Ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant ».

Le tableau suivant présente une ventilation des ventes totales de la Société du secteur de la vente au détail de produits alimentaires :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$	Variation en %
Ventes de produits alimentaires	29 338 \$	28 661 \$	677 \$	2,4 %
Ventes de carburant	1 939	2 072	(133)	(6,4) %

## Résultats d'exploitation d'Empire Company Limited

### 5.1 Ventes

Les ventes de produits alimentaires de l'exercice clos le 3 mai 2025 ont augmenté de 2,4 % en raison principalement de la croissance positive de l'ensemble des activités, surtout dans les bannières d'épicerie à gamme complète de services et de magasins à bas prix.

Les ventes de carburant de l'exercice clos le 3 mai 2025 ont diminué de 6,4 % en raison de la baisse des prix du carburant et des volumes par rapport à l'exercice précédent, ainsi que de la vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien au premier trimestre de l'exercice 2024.

### 5.2 Profit brut

Le profit brut de l'exercice clos le 3 mai 2025 a augmenté de 3,9 %, en raison principalement de l'augmentation des ventes, du solide rendement et de la rigueur sur le plan de l'exploitation visant à réduire la freinte, ainsi que de l'expansion des activités (Farm Boy, FreshCo et Voilà).

La marge brute de l'exercice clos le 3 mai 2025 a augmenté pour s'établir à 26,8 %, alors qu'elle était de 26,3 % pour l'exercice précédent, en raison principalement de la solide performance dans nos épicerie à gamme complète de services, y compris de plusieurs initiatives ciblées visant à gérer étroitement la freinte et les stocks ainsi qu'à améliorer la composition promotionnelle, de la diminution des coûts de distribution du fait surtout des initiatives en matière d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, et de l'incidence de la baisse des ventes de carburant. La marge brute, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, a augmenté de 43 points de base.

### 5.3 Bénéfice d'exploitation

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
Vente au détail de produits alimentaires	1 234 \$	1 265 \$	(31) \$
Placements et autres activités			
FPI Crombie	65	44	21
Partenariats immobiliers	16	13	3
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(26)	(11)	(15)
	55	46	9
Bénéfice d'exploitation	1 289 \$	1 311 \$	(22) \$
Ajustements			
Exclusivité liée au commerce électronique <sup>1)</sup>	12	-	12
Restructuration <sup>1)</sup>	2	72	(70)
Incident lié à la cybersécurité <sup>1)</sup>	-	(36)	36
Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien <sup>1)</sup>	-	(91)	91
	14	(55)	69
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>2)</sup>	1 303 \$	1 256 \$	47 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a diminué en raison principalement de la hausse des frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par la hausse des ventes et du profit brut. Les frais de vente et charges administratives ont augmenté en raison surtout de la hausse des coûts des programmes de rémunération incitative à long terme fondée sur des actions (augmentation de 81 M\$ comparativement à l'exercice précédent), du fait surtout de l'appréciation du cours de l'action de la Société et de l'accroissement du niveau d'acquisition des droits. La hausse de la charge de rémunération découlant principalement des coûts de la main-d'œuvre des magasins, la poursuite des investissements continus dans l'expansion des activités (Farm Boy, FreshCo et Voilà) et l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ont également contribué à la hausse des frais de vente et charges administratives.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie, qui a découlé principalement de l'accroissement des ventes d'immeubles, partiellement contrebalancé par l'investissement de la Société dans Scène+, qui reflète l'augmentation de la participation des membres et l'accroissement du nombre de points échangés dans le cadre du programme de fidélisation.

#### 5.4 BAIIA

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025</b>	<b>Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024</b>	<b>Variation en \$</b>
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>2 409 \$</b>	2 382 \$	27 \$
Ajustements			
Exclusivité liée au commerce électronique <sup>2)</sup>	12	-	12
Restructuration <sup>2)</sup>	2	72	(70)
Incident lié à la cybersécurité <sup>2)</sup>	-	(36)	36
Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien <sup>2)</sup>	-	(91)	91
	<b>14</b>	<b>(55)</b>	<b>69</b>
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>2 423 \$</b>	2 327 \$	96 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 2 409 M\$, comparativement à 2 382 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation (ce qui exclut l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de 49 M\$). La marge du BAIIA ajusté a augmenté, passant de 7,6 % pour l'exercice précédent à 7,7 %.

#### 5.5 Charges financières

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, les charges financières nettes ont augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent en raison de la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives, partiellement contrebalancée par la diminution de la charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti.

#### 5.6 Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,0 % pour l'exercice clos le 3 mai 2025, comparativement à 25,8 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement des éléments de capital non imposables, des entités structurées consolidées et d'éléments de capital non imposables, qui sont imposés à des taux moins élevés, et des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts qui ne sont pas toutes récurrentes et d'avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement.

## 5.7 Bénéfice net

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	<b>Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025</b>	<b>Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024</b>	<b>Variation en \$</b>
Bénéfice net <sup>1)</sup>	<b>700 \$</b>	725 \$	(25) \$
RPA <sup>4)</sup> après dilution	<b>2,93 \$</b>	2,92 \$	0,01 \$
Ajustements <sup>2)</sup> (déduction faite de l'impôt)			
Exclusivité liée au commerce électronique <sup>3)</sup>	<b>9</b>	-	9
Restructuration <sup>3)</sup>	<b>2</b>	53	(51)
Incident lié à la cybersécurité <sup>3)</sup>	<b>-</b>	(25)	25
Vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien <sup>3)</sup>	<b>-</b>	(72)	72
	<b>11</b>	(44)	55
Bénéfice net ajusté <sup>1), 3), 5)</sup>	<b>711 \$</b>	681 \$	30 \$
RPA ajusté <sup>1), 3)</sup> (après dilution)	<b>2,98 \$</b>	2,74 \$	0,24 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	<b>238,6</b>	248,4	(9,8)

1) *Attribuable aux propriétaires de la Société.*

2) *Le total des ajustements pour l'exercice clos est présenté déduction faite d'impôts de 4 M\$ [(9) M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024].*

3) *Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour une description des types de coûts et de recouvrements inclus.*

4) *Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.*

5) *Voir la rubrique « Incidence ajustée sur le bénéfice net » du présent rapport de gestion.*

## 5.8 Incidence ajustée sur le bénéfice net

La Société a pris des mesures dans le cadre de ses activités de commerce électronique afin de réduire les coûts et d'accroître sa flexibilité pour servir ses clients, y compris la résiliation de son entente d'exclusivité mutuelle avec Ocado. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts d'exclusivité. Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, la Société a engagé une charge hors trésorerie liée à la fin de l'exclusivité. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'est chiffrée à (9) M\$ (néant en 2024).

Au premier trimestre de l'exercice 2024, Empire a commencé à adopter des stratégies visant à optimiser l'entreprise, à améliorer son efficacité et à réduire les coûts, y compris des changements à son équipe de direction et à sa structure organisationnelle et le programme de départ volontaire offert à certains employés syndiqués (la « restructuration »). La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts de restructuration. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 s'est établie à (2) M\$ [(53) M\$ en 2024].

Au cours du deuxième trimestre de 2023, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de TI à la suite d'un incident lié à la cybersécurité. La Société a inclus dans ses données ajustées un ajustement pour tenir compte des coûts directs comme la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, et les coûts de main-d'œuvre, déduction faite des recouvrements d'assurance. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 a consisté en un recouvrement de néant (25 M\$ en 2024).

Le 30 juillet 2023, Empire a conclu la vente de ses activités liées au carburant dans l'Ouest canadien à une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited. La vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien a été conclue pour un montant d'environ 100 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 91 M\$. L'incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos le 3 mai 2025 a consisté en un recouvrement nul (72 M\$ en 2024).

## 6 Performance financière par secteur

### 6.1 Vente au détail de produits alimentaires

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys, pour les trimestres et les exercices clos le 3 mai 2025, le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir les rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Période de	Période de	Période de	Comparaison entre 2025 et la	
	13 semaines	13 semaines	13 semaines	période correspondante de 2024	
	close le	clos le	clos le	Variation	Variation
	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023	en \$	en %
Ventes	7 637 \$	7 412 \$	7 408 \$	225 \$	3,0 %
Profit brut	2 109	2 006	1 959	103	5,1 %
Bénéfice d'exploitation	307	280	305	27	9,6 %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	307	286	311	21	7,3 %
BAIIA <sup>1)</sup>	593	546	579	47	8,6 %
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	593	552	586	41	7,4 %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	169	144	164	25	17,4 %
Bénéfice net ajusté <sup>1), 2)</sup>	169	149	166	20	13,4 %

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de	Exercice de	Exercice de	Comparaison entre	
	52 semaines	52 semaines	52 semaines	l'exercice 2025 et l'exercice 2024	
	clos le	clos le	clos le	Variation	Variation
	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023	en \$	en %
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$	544 \$	1,8 %
Profit brut	8 382	8 071	7 793	311	3,9 %
Bénéfice d'exploitation	1 234	1 265	1 140	(31)	(2,5) %
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	1 248	1 210	1 199	38	3,1 %
BAIIA <sup>1)</sup>	2 354	2 337	2 171	17	0,7 %
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	2 368	2 282	2 230	86	3,8 %
Bénéfice net <sup>2)</sup>	659	712	610	(53)	(7,4) %
Bénéfice net ajusté <sup>1), 2)</sup>	670	668	651	2	0,3 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour un rapprochement des mesures ajustées présentées dans le tableau.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financières, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de	Exercice de	Exercice de
	52 semaines	52 semaines	52 semaines
	clos le	clos le	clos le
	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
Croissance des ventes	1,8 %	0,8 %	1,0 %
Croissance des ventes des magasins comparables	1,9 %	1,3 %	2,3 %
Croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup> – produits alimentaires <sup>2)</sup>	2,3 %	2,0 %	1,5 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup> – carburant	(4,2) %	(7,4) %	15,3 %
Rendement des capitaux propres <sup>1)</sup>	14,7 %	16,4 %	14,7 %
Rendement des capitaux propres ajusté	15,0 %	15,4 %	15,7 %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total <sup>1)</sup>	62,8 %	62,9 %	63,3 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	3,1 x	3,2 x	3,2 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	774 \$	800 \$	755 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Auparavant intitulé « Ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant ».

## 6.2 Placements et autres activités

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
FPI Crombie	65 \$	44 \$	21 \$
Partenariats immobiliers	16	13	3
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(26)	(11)	(15)
Bénéfice d'exploitation	55 \$	46 \$	9 \$

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, le bénéfice d'exploitation tiré du secteur des placements et autres activités s'est accru en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie qui a découlé de l'augmentation des ventes d'immeubles, partiellement contrebalancée par l'investissement de la Société dans *Scène+*, qui reflète l'augmentation de la participation des membres et de l'accroissement du nombre de points échangés dans le cadre du programme de fidélisation.

## 7 Résultats d'exploitation trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Exercice 2025				Exercice 2024			
	T4 (13 semaines) 3 mai 2025	T3 (13 semaines) 1 <sup>er</sup> févr. 2025	T2 (13 semaines) 2 nov. 2024	T1 (13 semaines) 3 août 2024	T4 (13 semaines) 4 mai 2024	T3 (13 semaines) 3 févr. 2024	T2 (13 semaines) 4 nov. 2023	T1 (13 semaines) 5 août 2023
Ventes	7 637 \$	7 725 \$	7 778 \$	8 137 \$	7 412 \$	7 494 \$	7 751 \$	8 076 \$
Bénéfice d'exploitation	313	288	319	369	292	250	312	457
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	313	288	319	383	298	275	308	375
BAIIA <sup>2)</sup>	599	564	601	645	557	522	579	724
BAIIA ajusté <sup>1), 2)</sup>	599	564	601	659	563	547	575	642
Bénéfice net <sup>3)</sup>	173	146	173	208	149	134	181	261
Bénéfice net ajusté <sup>1), 3)</sup>	173	146	173	219	154	153	178	196
<b>Résultat par action, de base</b>								
Bénéfice net <sup>3)</sup>	0,74 \$	0,62 \$	0,73 \$	0,86 \$	0,61 \$	0,54 \$	0,73 \$	1,04 \$
Bénéfice net ajusté <sup>1), 3)</sup>	0,74 \$	0,62 \$	0,73 \$	0,90 \$	0,63 \$	0,62 \$	0,72 \$	0,78 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	233,9	236,4	238,5	241,9	243,4	246,3	249,3	251,7
<b>Résultat par action, après dilution</b>								
Bénéfice net <sup>3)</sup>	0,74 \$	0,62 \$	0,72 \$	0,86 \$	0,61 \$	0,54 \$	0,72 \$	1,03 \$
Bénéfice net ajusté <sup>1), 3)</sup>	0,74 \$	0,62 \$	0,72 \$	0,90 \$	0,63 \$	0,62 \$	0,71 \$	0,78 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	234,8	237,2	239,1	242,3	243,7	246,8	249,9	252,2

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour un rapprochement des données ajustées présentées dans le tableau.

2) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Les ventes de l'exercice 2024 et du premier trimestre de l'exercice 2025 ont subi une baisse en raison de la vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien au premier trimestre de l'exercice 2024.

Les ventes subissent l'incidence de facteurs macroéconomiques qui se répercutent sur les prix de détail des aliments, notamment les fluctuations de l'inflation. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net ont tous subi l'incidence des activités d'investissement stratégique de la Société, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, des prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général, des éléments ajustés ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

## 8 Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	685 \$	556 \$	2 127 \$	2 073 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(166)	(267)	(597)	(609)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(425)	(278)	(1 505)	(1 425)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	94 \$	11 \$	25 \$	39 \$

### 8.1 Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour le trimestre clos le 3 mai 2025 par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement. Les variations du fonds de roulement ont principalement subi l'incidence des variations des fournisseurs et charges à payer, comparativement à l'exercice précédent.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour l'exercice clos le 3 mai 2025 par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement, partiellement contrebalancées par l'augmentation des impôts payés. Les variations du fonds de roulement ont principalement subi l'incidence des variations des fournisseurs et charges à payer comparativement à l'exercice précédent.

### 8.2 Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement pour les périodes considérées :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(11) \$	(2) \$	(26) \$	(6) \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(200)	(302)	(777)	(799)
Produit de la sortie d'actifs <sup>1)</sup> et des modifications et des résiliations de contrats de location	28	32	149	180
Contrats de location et autres créances, montant net	(21)	(20)	(22)	(48)
Autres actifs	1	-	(8)	(12)
Autres passifs	10	4	4	(2)
Acquisitions d'entreprises	-	(5)	(15)	(19)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	27	26	96	94
Intérêts reçus	-	-	2	3
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(166) \$	(267) \$	(597) \$	(609) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 3 mai 2025 ont diminué par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la baisse des immobilisations incorporelles et des dépenses d'investissement à l'exercice considéré.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 3 mai 2025 ont diminué par rapport à celles de l'exercice précédent en raison surtout de la baisse des dépenses d'investissement et des immobilisations incorporelles, des contrats de location et des autres créances à l'exercice considéré, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation des placements en titres de capitaux propres et par la diminution du produit tiré de la sortie d'actifs et des modifications et des résiliations de contrats de location.

### 8.3 Dépenses d'investissement

La Société a investi un montant de 233 M\$ et de 721 M\$ en dépenses d'investissement<sup>1)</sup> pour le trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025 (416 M\$ et 831 M\$ pour les périodes closes le 4 mai 2024), respectivement, qui a notamment été affecté aux rénovations et à la construction de nouveaux magasins, aux investissements dans les technologies d'analyse avancée et d'autres systèmes technologiques et aux centres de traitement des commandes Voilà.

Au cours de l'exercice 2026, les dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 850 M\$, dont environ 50 % seront affectées à des rénovations de magasins et à l'aménagement de nouveaux magasins (y compris une augmentation de 1,5 % de l'expansion de la présence des nouveaux magasins), une tranche de 25 % aux projets de TI et de développement des affaires, et le reste à la logistique et au développement durable. La Société est sur la bonne voie pour rénover environ 20 % à 25 % des magasins du réseau entre les exercices 2024 et 2026.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

### 8.4 Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
<i>(nombre de magasins)</i>				
Ouvertures/relocalisations/acquisitions <sup>1)</sup>	4	11	20	34
Ouvertures – FreshCo <sup>3)</sup>	-	-	1	4
Ouvertures – Farm Boy	-	1	3	1
Agrandissements	-	1	-	4
Changements de bannière/réaménagements	-	-	-	6
Fermetures <sup>1), 2)</sup>	2	3	32	38
Fermetures – en attente de conversion en Farm Boy	-	-	1	-

1) Incidence globale, exclusion faite de l'ouverture des magasins Farm Boy et FreshCo dans le cadre des agrandissements en cours.

2) Ce nombre ne tient pas compte des 38 postes d'essence situés au même endroit que Safeway ni des 17 postes d'essence à double enseigne qui ont été vendus au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

3) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, déduction faite des fermetures de magasins Safeway et Sobeys.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys :

	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024
<i>Superficie (en milliers de pieds carrés)</i>		
Ouvertures	118	38
Agrandissements	-	3
Fermetures	(57)	(22)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo	61	19
Ouvertures – Farm Boy	-	25
Variation nette	61	44

Au 3 mai 2025, la Société occupait une surface commerciale totale de 43,1 millions de pieds carrés, une augmentation de 0,2 % par rapport à 43,0 millions de pieds carrés au 4 mai 2024.

### 8.5 Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre clos le 3 mai 2025 ont augmenté par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement de l'augmentation des remboursements sur l'entente de facilité de crédit renouvelable (comparativement à des prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables à l'exercice précédent), en partie contrebalancée par la diminution des participations ne donnant pas le contrôle durant l'exercice considéré attribuable à l'acquisition de la participation résiduelle de 12 % dans Farm Boy au cours de l'exercice précédent.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 3 mai 2025 ont augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent en raison principalement des remboursements nets sur les facilités de crédit renouvelables à l'exercice considéré (comparativement à des prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables à l'exercice précédent), partiellement contrebalancés par la hausse des prélèvements sur la facilité de crédit non renouvelable et l'acquisition de la participation résiduelle de 12 % dans Farm Boy à l'exercice précédent.

## 8.6 Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Variation en \$	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<b>685 \$</b>	556 \$	129 \$	<b>2 127 \$</b>	2 073 \$	54 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs <sup>1)</sup> et des modifications et des résiliations de contrats de location	<b>28</b>	32	(4)	<b>149</b>	180	(31)
Déduire : intérêts payés	<b>(19)</b>	(11)	(8)	<b>(59)</b>	(50)	(9)
paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	<b>(176)</b>	(170)	(6)	<b>(712)</b>	(674)	(38)
acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	<b>(200)</b>	(302)	102	<b>(777)</b>	(799)	22
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>2)</sup></b>	<b>318 \$</b>	105 \$	213 \$	<b>728 \$</b>	730 \$	(2) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Pour le trimestre clos le 3 mai 2025, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de la baisse des dépenses d'investissement.

Pour l'exercice clos le 3 mai 2025, les flux de trésorerie disponibles ont légèrement diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des paiements au titre des obligations locatives ainsi que de la diminution du produit de la sortie d'actifs et des modifications et des résiliations de contrats de location, contrebalancées par l'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et la baisse des dépenses d'investissement.

## 8.7 Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a versé des cotisations de 16 M\$ (15 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 8 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2026.

## 8.8 Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 3 mai 2025 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
<b>Engagements</b>							
Dette à long terme <sup>1)</sup>	225 \$	9 \$	275 \$	7 \$	6 \$	563	1 085 \$
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	620	623	592	541	479	2 635	5 490
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	197	199	201	200	196	1 591	2 584
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	33	38	58	41	-	123	293
Engagements en matière de dépenses d'investissement	99	4	-	-	-	-	103
Engagements en matière de charges d'exploitation	68	45	45	35	29	29	251
Engagements à l'égard d'entreprises	8	8	8	8	8	2	42
<b>Obligations contractuelles</b>	<b>1 250</b>	<b>926</b>	<b>1 179</b>	<b>832</b>	<b>718</b>	<b>4 943</b>	<b>9 848</b>
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(93)	(93)	(90)	(80)	(68)	(301)	(725)
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(9)	(7)	(4)	(3)	(2)	(14)	(39)
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(72)	(61)	(49)	(38)	(29)	(137)	(386)
<b>Obligations contractuelles, montant net</b>	<b>1 076 \$</b>	<b>765 \$</b>	<b>1 036 \$</b>	<b>711 \$</b>	<b>619 \$</b>	<b>4 491</b>	<b>8 698 \$</b>

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 9 et 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

## 9 Situation financière consolidée

### 9.1 Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et les ratios)	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410 \$	5 341 \$	5 200 \$
Valeur comptable par action ordinaire <sup>1)</sup>	23,13 \$	21,54 \$	20,09 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 082 \$	1 096 \$	1 012 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	6 382 \$	6 265 \$	6 185 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total <sup>1)</sup>	58,0 %	58,0 %	58,1 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	3,1 x	3,2 x	3,1 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts <sup>1)</sup>	8,2 x	8,3 x	8,8 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,8 x	0,8 x
Total de l'actif	17 019 \$	16 790 \$	16 484 \$
Total des passifs financiers non courants	7 379 \$	7 430 \$	7 290 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2025, la notation attribuée à Sobeys par Morningstar DBRS (« DBRS ») et S&P Global (« S&P ») est restée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 3 mai 2025 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB	Stable
S&P	BBB-	Stable

Les conventions de crédit modifiées et mises à jour pour Empire et Sobeys, datées du 3 novembre 2022, ont été modifiées le 24 juin 2024 pour tenir compte du taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou « CORRA »). Le 28 juin 2024, le taux CORRA a remplacé le taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et toutes les acceptations bancaires venant à échéance après cette date ont été converties en prêts au taux CORRA. L'utilisation des taux CORRA n'a pas entraîné de différence significative quant au coût d'emprunt de la Société aux termes des facilités de crédit d'Empire et de Sobeys par rapport au coût d'emprunt au taux CDOR.

Le 21 juin 2024, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable non garantie de 120 M\$ venant à échéance le 20 juin 2025. Après l'exercice clos le 3 mai 2025, le 18 juin 2025, Sobeys a modifié la facilité pour en proroger l'échéance d'un an. Cette facilité viendra maintenant à échéance le 19 juin 2026. Toutes les autres modalités de la facilité sont demeurées inchangées. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien ou du taux CORRA. Au 21 juin 2024, la facilité était utilisée en entier, le produit ayant servi à refinancer les montants à payer aux termes de sa facilité de crédit existante. En date du 3 mai 2025, le solde de la facilité était de 120 M\$.

Sobeys, par le biais de son acquisition de Longo's, dispose d'une marge de crédit d'exploitation qui a été modifiée le 25 mars 2025 pour la faire passer de 100 M\$ à 115 M\$. En date du 3 mai 2025, le solde de la facilité était de 82 M\$ (64 M\$ au 4 mai 2024). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

Empire détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 150 M\$ venant à échéance le 4 novembre 2027. Au 3 mai 2025, le solde sur la facilité s'élevait à 53 M\$ (54 M\$ au 4 mai 2024). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650 M\$ venant à échéance le 4 novembre 2027. Au 3 mai 2025, le solde sur la facilité s'élevait à 215 M\$ (368 M\$ au 4 mai 2024) et Sobeys avait tiré 69 M\$ (60 M\$ au 4 mai 2024) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie au 3 mai 2025, ainsi que ses facilités de crédit disponibles d'environ 496 M\$ et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations aux régimes de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

## 9.2 Capitaux propres

Le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries, en catégorie	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	723 970 789	733 858 803
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

  

(en millions de dollars canadiens)	Nombre d'actions		Capital-actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
<b>Actions émises et en circulation</b>				
Actions de catégorie A sans droit de vote	134 488 019	143 932 071	1 654 \$	1 773 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	98 138 079	7	7
Actions détenues en fiducie	(38 341)	(39 042)	(1)	(1)
<b>Total</b>			<b>1 660 \$</b>	<b>1 779 \$</b>

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société :

<i>(nombre d'actions)</i>	<b>Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025</b>	<b>Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024</b>
<b>Actions de catégorie A sans droit de vote</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture	<b>143 932 071</b>	155 164 908
Émises au cours de l'exercice	<b>443 962</b>	68 481
Rachetées aux fins d'annulation	<b>(9 888 014)</b>	(11 301 318)
Émises et en circulation à la clôture	<b>134 488 019</b>	143 932 071
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	<b>(39 042)</b>	(24 034)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	<b>79 166</b>	130 375
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	<b>(78 465)</b>	(145 383)
Actions détenues en fiducie à la clôture	<b>(38 341)</b>	(39 042)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	<b>134 449 678</b>	143 893 029
<b>Actions ordinaires de catégorie B</b>		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture	<b>98 138 079</b>	98 138 079

Les options sur actions en cours au 3 mai 2025 ont été attribuées à des prix allant de 19,05 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2025 et juin 2031 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 3,76 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2025 et 2024 se présentent comme suit :

	<b>Exercice 2025</b>		<b>Exercice 2024<sup>1)</sup></b>	
	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix d'exercice moyen pondéré</b>
Solde à l'ouverture	<b>4 758 189</b>	<b>33,19 \$</b>	4 339 061	32,66 \$
Attribuées	-	-	778 079	34,60
Exercées	<b>(1 320 194)</b>	<b>29,74</b>	(266 960)	27,12
Expirées	<b>(20 611)</b>	<b>36,53</b>	(9 252)	37,36
Ayant fait l'objet d'une renonciation	<b>(34 319)</b>	<b>27,71</b>	(82 739)	39,80
Solde à la clôture	<b>3 383 065</b>	<b>34,54 \$</b>	4 758 189	33,19 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	<b>1 581 631</b>		2 132 742	

1) Les chiffres de l'exercice 2024 ont été ajustés et comprennent 427 149 unités attribuées au cours des exercices 2023 et 2024 qui n'ont pas été présentées au cours des exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a versé des dividendes d'un montant de 190 M\$ (180 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) à ses actionnaires, ce qui représente un versement de 0,80 \$ par action (0,73 \$ par action au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) pour les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote et les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie B.

Au 17 juin 2025, la Société comptait 133 899 087 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 001 640 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 3 mai 2025 (4 657 703 au 4 mai 2024). Au 17 juin 2025, des options visant l'acquisition de 3 278 952 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 651 412 au 19 juin 2023).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX, qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Nombre d'actions		Capital-actions	
	3 mai 2025	4 mai 2024	3 mai 2025	4 mai 2024
<b>Actions détenues en fiducie</b>				
Solde à l'ouverture	39 042	24 034	1 \$	1 \$
Acquises	78 465	145 383	3	5
Émises	(79 166)	(130 375)	(3)	(5)
Solde à la clôture	38 341	39 042	1 \$	1 \$

### 9.3 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 18 juin 2025, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la Bourse de Toronto (« TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 11 500 000 actions de catégorie A représentant environ 9,6 % du flottant des 120 095 524 actions de catégorie A au 17 juin 2025, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Au 17 juin 2025, 133 524 593 actions de catégorie A étaient émises et en circulation

La Société a l'intention de racheter des actions de catégorie A d'un montant allant jusqu'à 400 M\$ au cours de l'exercice 2026. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2025 et doivent se terminer au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 448 504 actions au cours des six derniers mois, les rachats quotidiens seront limités à 112 126 actions de catégorie A (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les rachats en bloc.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2024 et qui prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la Société a reçu l'autorisation par la TSX de racheter un maximum de 12 800 000 actions de catégorie A, représentant environ 9,9 % du flottant des actions de catégorie A en circulation au 18 juin 2024. Au 17 juin 2025, la Société avait racheté 9 882 581 actions par l'intermédiaire de la TSX et de tout autre systèmes système de négociation canadien, y compris dans le cadre de son programme de rachat automatique d'actions, au prix moyen pondéré de 42,25 \$ pour une contrepartie totale d'environ 418 M\$.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées :

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024
Nombre d'actions	2 196 668	3 010 237	9 888 014	11 301 318
Prix moyen pondéré par action	45,53 \$	33,32 \$	40,46 \$	35,40 \$
Contrepartie en trésorerie versée	100 \$	100 \$	400 \$	400 \$

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A pendant les périodes d'interdiction des opérations aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Le 20 juin 2024, le gouvernement canadien a adopté une nouvelle loi visant la mise en place d'un impôt de 2,0 % lié aux rachats de capitaux propres. L'impôt s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la valeur nette des actions rachetées par toute société canadienne dont les actions sont inscrites à une bourse de valeurs désignée. Par conséquent, pour le trimestre et l'exercice clos le 3 mai 2025, la Société a comptabilisé une charge de 3 M\$ et de 11 M\$, respectivement, au titre du rachat d'actions dans les résultats non distribués des états consolidés de la situation financière.

## 10 Normes et méthodes comptables

### 10.1 Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2025

#### *Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers (« IAS 1 »)*

En octobre 2022, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications s'appliquent à la Société depuis le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif.
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent à la Société depuis le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

#### *Modifications d'IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)*

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Ces modifications s'appliquent à la Société depuis le 5 mai 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

### 10.2 Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

#### *IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1. IFRS 18 présente de nouvelles exigences visant l'amélioration de la présentation de l'information sur la performance financière et à fournir aux investisseurs une meilleure base pour analyser et comparer les sociétés. Plus précisément, cette norme instaure les nouveautés suivantes :

- Trois catégories définies de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et obligation pour les sociétés de fournir de nouveaux sous-totaux définis, y compris le résultat d'exploitation;
- Une transparence accrue des mesures de performance définies par la direction, obligeant les sociétés à fournir des explications sur les mesures propres à la société qui sont liées à l'état du résultat;
- Des indications améliorées sur la façon dont les sociétés regroupent l'information dans les états financiers, y compris des indications sur la question de savoir si l'information est incluse dans les états financiers ou dans les notes.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette nouvelle norme.

#### *IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir (« IFRS 7 »)*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 9 et d'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions concernant le moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que le classement et les informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications clarifient le fait que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions particulières sont remplies. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue l'incidence éventuelle de ces modifications.

### 10.3 Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Contrats de location*

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location.

#### *Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle*

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

#### *Évaluation des stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

#### *Perte de valeur des actifs non financiers*

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

#### *Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages*

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 17 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 3 mai 2025.

#### *Impôt sur le résultat*

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations fiscales par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

#### *Acquisitions d'entreprises*

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

#### *Provisions*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

#### *Remises de fournisseurs*

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus en fonction de la performance passée et prévue.

### **10.4 Contrôles et procédures de communication de l'information**

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 3 mai 2025, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

## 10.5 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 3 mai 2025, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 1<sup>er</sup> février 2025 et close le 3 mai 2025 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

## 11 Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 3 mai 2025, elle détenait une participation de 41,5 % (41,5 % au 4 mai 2024) dans le FPI Crombie et a comptabilisé sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, selon la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 296 M\$ (277 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, le FPI Crombie a cédé neuf immeubles à un tiers (un immeuble au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 3 M\$ (1 M\$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 3 mai 2025, Sobey's, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 35 M\$ (20 M\$ au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Ils sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles ou les actifs au titre des droits d'utilisation dans les états consolidés du résultat net.

Sobey's, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente, de cession-bail d'immeubles et de modification et de résiliation de contrats de location avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	3 mai 2025			4 mai 2024		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Modifications et résiliations de contrats de location	1	22 \$	22 \$	2	34 \$	34 \$
Immeubles vendus et repris à bail	1	2	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>24 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>2</b>	<b>34 \$</b>	<b>34 \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Sobey's a conclu une entente avec le FPI Crombie pour lui rétrocéder directement certains contrats de sous-location conclus avec des tiers en contrepartie d'honoraires. Cette transaction a donné lieu à un produit avant impôt de 16 M\$ qui a été comptabilisé dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

## 11.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	19 \$	17 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paielements fondés sur des actions	18	15
Total	39 \$	34 \$

## 11.2 Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

## 12 Éventualités

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les années d'imposition 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 14 M\$ (14 M\$ 4 mai 2024). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys a conclu qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et, par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états consolidés du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre d'autre créance à long terme à recevoir de l'ARC. Les derniers plaidoyers de l'audience de l'appel ont eu lieu en juillet 2021. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, le tribunal a tranché en faveur de Sobeys, mais la Couronne a déposé un avis d'appel et l'audience a eu lieu en mai 2024. Le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges dans le cours normal des activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

## 13 Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») a été intégré à la Société afin d'améliorer la réflexion sur les risques dans des aspects clés de l'entreprise.

L'objectif premier du programme de GRE est de permettre une gestion systématique des risques dans l'ensemble de la Société afin d'atteindre et de maintenir une performance commerciale optimale. Dans le cadre du programme de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée. Les risques sont évalués de façon continue et les risques importants sont actualisés chaque année, la propriété des dirigeants et les processus facilitant la surveillance étant établis.

Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités d'audit. Chaque année, le conseil de la Société fait une évaluation de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents. Le programme de GRE est et restera un processus dynamique, itératif et continu qui s'aligne sur nos priorités et objectifs stratégiques et qui les soutient. Les risques à l'échelle de l'entreprise se divisent généralement en quatre grandes catégories :

- *Risques stratégiques*
- *Risques financiers*
- *Risque de réglementation et de conformité*
- *Risques d'exploitation*

**Risques stratégiques** – *Ces risques sont étroitement liés à la stratégie de la Société et au marché externe, ainsi qu'au contexte politique, économique et social, et peuvent avoir une incidence importante sur la performance de l'entreprise.*

### *Concurrence dans le secteur*

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de vente au détail de produits alimentaires nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans le secteur canadien de la vente au détail de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités. Bien qu'il existe déjà une forte concurrence à l'échelle nationale, régionale et locale, l'entrée sur le marché d'un plus grand nombre de détaillants en alimentation pourrait poser un risque important pour Sobeys en raison de la possibilité d'une diminution des ventes et des bénéfices. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Pour demeurer concurrentielle, Sobeys doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle doit investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le marchandisage, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients. Sobeys renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur Sobeys. Les nouveaux venus sur le marché, qu'ils soient étrangers ou nationaux, ou la consolidation des concurrents existants au sein du secteur pourraient également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité, et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Le secteur des placements et autres activités d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, fait concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à sa capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec ses critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de ses immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie d'Empire. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour Empire.

### *Contexte macroéconomique*

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les tarifs, l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêt, les taux d'emploi, les marchés financiers et les conditions géopolitiques. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation et la performance financière. De l'avis de la direction, bien que la volatilité du contexte économique ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

### *Programme de fidélisation*

La Société est copropriétaire de *Scène+*, qui exploite un programme de fidélisation conçu pour ajouter de la valeur aux clients grâce à des activités promotionnelles et à des récompenses. Les activités promotionnelles et autres activités liées à l'exploitation du programme doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients. L'incapacité par *Scène+* à gérer, à communiquer et à promouvoir efficacement le programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation et les résultats financiers de la Société.

### *Relations avec les franchisés et les marchands affiliés*

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 59 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

**Risques financiers** – Ces risques sont liés aux flux de trésorerie de la Société et à leur incidence sur le rendement financier.

### *Risque de taux d'intérêt*

La stratégie de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Afin de gérer le risque lié à l'exposition aux taux d'intérêt, la Société peut avoir recours à des instruments financiers comme des swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que ces stratégies mises en œuvre par la Société seront efficaces.

### *Risque de liquidité*

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix de la dette. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

### *Notation de crédit*

Une note attribuée par une agence de notation indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières. Rien ne garantit que les notations de crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées. Les changements réels ou prévus dans les notations de crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. L'obtention d'une notation de crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

### *Risque de change*

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,0 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Pour gérer le risque d'exposition au change, la Société peut utiliser des instruments financiers comme des contrats de change à terme. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

**Risques de réglementation et de conformité** – Ces risques sont liés à l'environnement réglementaire dans lequel la Société opère.

#### *Salubrité des produits et sécurité*

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et une plus petite partie, de la vente de produits pharmaceutiques. Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Chaque mois, l'équipe de direction est informée des risques liés à la sécurité alimentaire et aux produits pharmaceutiques. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

#### *Réglementation environnementale*

Le cadre législatif et réglementaire qui régit les questions environnementales a évolué vers un resserrement des exigences et de leur mise en application, un alourdissement des amendes potentielles, ainsi qu'un accroissement des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation nécessaires pour se conformer à cette réglementation. Les questions environnementales touchant les activités de la Société comprennent la responsabilité élargie des producteurs de plastique et d'emballages, la consommation d'électricité, l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport des marchandises, les lois et règlements visant à réduire la pollution atmosphérique, la réglementation relative aux changements climatiques, les règlements sur les déchets dangereux et les restrictions concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le rejet de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourrait donner lieu à l'imposition d'amendes ou à de sanctions par des gouvernements ou par des tiers et obliger la Société à engager des frais pour y remédier. Rien ne garantit que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas de ralentissement des activités ou de flambée des coûts de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance de la Société. La Société pourrait également être tenue de payer des frais d'assainissement et d'assumer la responsabilité des substances toxiques ou dangereuses pouvant se trouver à l'intérieur, au-dessous ou à proximité de ses propriétés, ou pouvant être générées dans le cours de ses activités. Des modifications des lois, telles que des taxes sur le carbone et la mise en œuvre d'autres initiatives réglementaires de réduction des gaz à effet de serre liées à une transition vers une économie sobre en carbone et plus résistante aux changements climatiques, pourraient entraîner des suppléments de coûts susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société.

#### *Réforme des soins de santé*

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies autonomes et en magasin qui sont assujetties aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements et aux normes du College of Pharmacy régissant la vente de médicaments sur ordonnance et la prestation de services cliniques. Des modifications aux modèles de remboursement utilisés pour financer les médicaments sur ordonnance et les services pharmaceutiques, ou le non-respect de ces lois et règlements, pourraient avoir une incidence négative sur la performance financière, les activités et la réputation.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien et la distribution ainsi que les services que les pharmacies peuvent fournir et pour lesquels elles sont remboursées. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime.

Le 29 février 2024, le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments* (la « Loi »), a été déposé au Parlement. La Loi décrit l'intention du gouvernement et la voie financière à suivre pour offrir une couverture, au premier dollar à payeur unique, pour certains produits administrés par les provinces et les territoires. Elle soutient également l'élaboration d'un formulaire national des médicaments essentiels et d'une stratégie d'achat en bloc qui sera menée par l'Agence canadienne des médicaments. Le financement de certains médicaments constitue la première phase de la *Loi sur l'assurance médicaments*. La Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé des accords de quatre ans avec le gouvernement fédéral pour assurer un accès universel. L'élargissement de la couverture à d'autres provinces ou à d'autres médicaments dépendra du nouveau gouvernement fédéral.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques pourrait exercer une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en raison d'une augmentation des salaires et d'une stagnation des remboursements, d'un élargissement des activités de pharmaciens dépourvues de modèles de remboursement de services viables, de la modification de l'admissibilité des patients et des médicaments, du prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi d'éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société continuera de cerner de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers.

### *Santé et sécurité au travail*

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La Société reconnaît que le fait d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire réduit au minimum les risques de maladie, de blessures et autres risques auxquels les salariés peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions, améliore la productivité et aide à réduire au minimum toute responsabilité qui pourrait être engagée relativement aux blessures subies au travail. Le non-respect des politiques et des procédures appropriées et établies en matière de santé et de sécurité au travail ou des exigences législatives applicables pourrait entraîner une augmentation de la maladie ou de la responsabilité liée aux accidents au travail, ce qui pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

### *Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable*

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

**Risques d'exploitation** – Ces risques découlent de l'exécution quotidienne de la stratégie et des décisions que la direction prend régulièrement pour s'assurer que la Société atteint ses objectifs de rendement financier.

### *Cybersécurité*

Les systèmes de TI font partie intégrante des activités de la Société et sont nécessaires à la réalisation de ses activités quotidiennes et stratégiques. La Société utilise diverses technologies, dont certaines sont gérées par des tiers, pour traiter, transmettre et stocker des renseignements électroniques. En outre, elle met en œuvre une panoplie de processus commerciaux et prend part à diverses activités commerciales, notamment l'établissement de rapports sur les activités et les interactions avec la clientèle, les fournisseurs et le personnel. Ces systèmes de TI sont soumis à des cybermenaces (notamment des cyberattaques, des violations de données, des erreurs ou des méfaits du personnel). Au fur et à mesure que les cybermenaces évoluent, elles deviennent élaborées et il est de plus en plus difficile de les détecter et de réussir à se défendre contre celles-ci. De plus, les points faibles en matière de cybersécurité, par leur nature même, peuvent passer inaperçus pendant une longue période.

La Société surveille et gère activement les cyberrisques et continue d'améliorer sa capacité à les atténuer grâce à une approche en matière de sécurité à niveaux multiples. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront efficaces. Si la Société ne gère pas efficacement une infrastructure informatique fiable ou ne parvient pas à cibler rapidement les incidents liés à la cybersécurité ou à y réagir de manière appropriée, ses systèmes de TI pourraient être interrompus, détruits ou complètement arrêtés, ce qui pourrait entraîner des perturbations dans les activités ou l'appropriation illicite de données sensibles. En fonction de la nature et de la portée d'un incident lié à la cybersécurité donné, celui-ci pourrait entraîner la compromission de renseignements confidentiels, un accès inapproprié aux systèmes et aux réseaux de la Société, la manipulation ou la destruction de données, des perturbations dans les activités et un risque de responsabilité.

La Société a mis en œuvre des mesures de sécurité en ce qui concerne la protection des systèmes, la formation du personnel, la continuité des activités et la planification d'urgence. Une perturbation des systèmes de la Société ou une violation de renseignements sensibles pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sa situation financière, nuire à sa réputation, compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ou réduire le cours des actions de catégorie A sans droit de vote.

### *Protection des données et gestion de l'information*

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie, de gestion des prestations et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de la Société ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et à l'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion des données et de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

### *Technologie*

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de TI qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société continue d'améliorer ses propres systèmes d'exploitation, défenses contre les cyberrisques, outils et méthodes de façon continue afin d'accroître leur efficacité, leur efficacité et leur sécurité.

La mise en œuvre de projets majeurs en matière de TI comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités et le risque entourant la capacité et l'aptitude des ressources clés à exécuter et à mettre en œuvre des initiatives stratégiques majeures tout en soutenant les activités commerciales en cours. La Société transforme actuellement son ancien environnement ERP en une instance nationale de la plateforme SAP S/4 HANA et transforme ses systèmes de gestion de la paie et du personnel en une plateforme moderne nationale. Toute défaillance importante des systèmes de TI et des défenses contre les cyberrisques existants ou l'incapacité de migrer avec succès vers de nouveaux systèmes de TI pourraient entraîner des perturbations des activités, ce qui serait susceptible d'entraîner des pertes financières.

### *Coûts des produits*

Sobeys est un important acheteur de produits, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation en raison de divers facteurs, notamment des événements géopolitiques, des conditions météorologiques extrêmes, une hausse des coûts énergétiques, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'affaiblissement du dollar canadien, des pénuries de main-d'œuvre et la croissance des salaires. La Société a travaillé avec ses fournisseurs pour atténuer l'incidence de ces hausses de coûts et s'attend à ce que ces hausses reviennent à des niveaux historiques normaux. Toutefois, dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

### *Continuité des activités*

La Société est exposée à des perturbations potentielles découlant d'événements critiques et de catastrophes naturelles, y compris des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, des pannes de services publics ou d'infrastructures et des pandémies, qui pourraient avoir une incidence importante sur ses activités courantes. Afin d'atténuer ces risques, la Société maintient un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, appuyé par un plan de gestion de crise exhaustif. Bien que ces mesures améliorent la préparation et la résilience, aucun plan ne peut éliminer complètement les risques d'exploitation et financiers associés à de tels événements. Une intervention inadéquate pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et à la performance financière de la Société.

### *Interruption dans la chaîne d'approvisionnement*

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail et de commerce électronique. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance envers les principaux fournisseurs et fournisseurs de services, du regroupement des installations et de perturbations dues au contexte géopolitique ou à des conditions météorologiques violentes, notamment à des catastrophes naturelles ou d'autres événements catastrophiques. L'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces pourrait compromettre la capacité de Sobeys.

### *Changements climatiques*

Les changements climatiques continuent de s'intensifier, créant ainsi des défis qui pourraient avoir un impact sur les activités et la rentabilité de l'entreprise. La Société reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques et, pour y répondre, elle se concentre sur plusieurs initiatives stratégiques, notamment la réduction des émissions de déchets alimentaires et plastiques. Les changements climatiques présentent des risques pour nos pratiques physiques et nos espaces, nos clients ainsi que notre équipe. Les changements climatiques présentent des risques physiques, y compris la hausse des températures moyennes et la fréquence et l'intensité croissantes des événements météorologiques, y compris, sans s'y limiter, les inondations, les feux de forêt et les tempêtes de vent. En outre, elle peut également introduire des risques de transition tels que des changements dans les politiques et les réglementations, ainsi que des changements dans les marchés et les technologies. Si l'un ou l'autre de ces événements se produisait, il pourrait y avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la Société et sur ses activités courantes, y compris des perturbations et des fermetures de magasins et de centres de distribution, des dommages matériels aux actifs de la Société, notamment les produits périssables et non périssables et d'autres stocks, la chaîne d'approvisionnement et l'obsolescence des produits. La Société pourrait également faire face à une hausse des coûts de l'énergie, de l'approvisionnement en raison de l'offre et de la demande, du transport, des dépenses en immobilisations et des primes d'assurance. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

### *Environnement*

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins de détail, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les mises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

### *Stratégies pour attirer et fidéliser les talents*

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable, et exige qu'elle attire, perfectionne et fidélise ses salariés de façon appropriée. L'incapacité d'attirer et de fidéliser des salariés, y compris ceux qui possèdent des compétences spécialisées, et de gérer et de suivre leur rendement pourrait entraîner un manque de connaissances, de compétences et d'expérience requises et nuire à leur motivation. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Société, ses activités d'exploitation et ses résultats financiers futurs. Élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. De plus, la Société offre divers programmes de récompense et de reconnaissance, mesure régulièrement la motivation des salariés et élabore des plans pour combler les éventuelles lacunes.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel, particulièrement en ce qui a trait au chef de la direction et aux personnes qui relèvent directement de ce dernier. Des plans de relève, visant tant des personnes à l'interne qu'à l'externe, ont été établis pour les principaux postes, y compris selon le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

### *Relations avec les syndicats*

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats, la renégociation de conventions collectives pose un risque d'interruptions de travail, y compris des grèves ou des arrêts de travail. L'incapacité de négocier avec succès les conventions collectives pourrait entraîner des interruptions de travail, et tout arrêt de travail prolongé ou généralisé pourrait entraîner une interruption importante des activités et nuire à la réputation et à la performance financière de la Société.

### *Éthique et déontologie*

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement sa réputation et ses marques et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer chaque année. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité en matière d'éthique, de diversité, d'équité et d'inclusion. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

### *Société*

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

### *Immobilier*

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses centres de distribution et ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels. Bien que la Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements qui ont été acquis au fil du temps, l'aménagement de ses nouveaux magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'optimisation des magasins existants dépendent donc en partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

### *Prix des services publics et du carburant*

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et de carburant, dont les coûts peuvent être soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à sa performance financière. Si elle ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

### *Libre-échange*

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

### *Régimes de retraite*

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de cette dernière.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 11 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

## Assurance

Dans le but d'atténuer le risque financier lié aux biens et à la responsabilité, la Société et ses filiales souscrivent des contrats d'assurance auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. La direction est convaincue que des contrôles et des procédures efficaces sont en place pour atténuer les pertes potentielles dans les contextes où le risque est autoassuré. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, sa situation financière pourrait se trouver compromise.

## 14 Désignation des dividendes déterminés

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

## 15 Mesures et données financières non conformes aux PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de façon similaire et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, la direction présente certaines mesures et données ajustées, notamment le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance d'un exercice à l'autre plus facilement comparables que les mesures de base en ne tenant pas compte de certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

### 15.1 Mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- L'ajustement relatif à l'exclusivité liée au commerce électronique tient compte de l'incidence de la résiliation anticipée de l'entente d'exclusivité mutuelle avec Ocado, qui a entraîné une charge hors trésorerie liée à la dépréciation d'un actif incorporel.
- L'ajustement relatif à la restructuration comprend les coûts engagés pour planifier et mettre en place les stratégies visant à optimiser l'entreprise et à améliorer son efficacité, y compris les indemnités de départ, les honoraires professionnels et les coûts liés aux départs volontaires des employés.
- L'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité comprend l'incidence des coûts directs supplémentaires, tels que la freinte des stocks, les coûts de remise en état du matériel et des logiciels, les honoraires juridiques et professionnels, les coûts de main-d'œuvre et les recouvrements d'assurance. La direction est d'avis que l'ajustement relatif à l'incident lié à la cybersécurité donne une représentation économique utile des activités sous-jacentes aux fins de comparaison. L'ajustement exclut l'estimation faite par la direction de l'incidence financière complète de l'incident lié à la cybersécurité, car il ne tient pas compte de l'incidence sur le bénéfice net de la baisse estimative des ventes et de l'efficacité opérationnelle moindre pendant l'incident en raison de la perte provisoire des outils de planification avancée, de maximisation promotionnelle et de gestion des produits frais, de la fermeture temporaire des services de pharmacie et de l'incapacité temporaire des clients d'échanger des cartes-cadeaux et des points de fidélité.
- L'ajustement relatif à la vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien tient compte de l'incidence du profit tiré de la vente, qui comprend le prix d'achat, moins la sortie des immobilisations corporelles et du goodwill, les honoraires juridiques et professionnels ainsi que les répercussions des résiliations de contrats de location.
- L'ajustement relatif à l'intégration de Grocery Gateway comprend l'incidence de la sortie d'actifs liée au nom commercial, aux actifs des installations, aux indemnités de départ, aux coûts liés aux projets de TI et aux autres coûts.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du profit brut sur une base consolidée :

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023
Ventes	7 637 \$	7 412 \$	7 408 \$
Coût des ventes	5 528	5 406	5 449
Profit brut	2 109 \$	2 006 \$	1 959 \$

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
Ventes	31 277 \$	30 733 \$	30 478 \$
Coût des ventes	22 895	22 662	22 685
Profit brut	8 382 \$	8 071 \$	7 793 \$

- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice d'exploitation ajusté est rapproché du bénéfice d'exploitation dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- Le BAIIA s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA du secteur de la vente au détail de produits alimentaires et sur une base consolidée :

(en millions de dollars canadiens)	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025			Période de 13 semaines close le 4 mai 2024			Période de 13 semaines close le 6 mai 2023		
	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total
Bénéfice net	175 \$	3 \$	178 \$	151 \$	5 \$	156 \$	169 \$	19 \$	188 \$
Charge d'impôt sur le résultat	58	2	60	57	5	62	68	(4)	64
Charges financières, montant net	74	1	75	72	2	74	68	2	70
Bénéfice d'exploitation	307	6	313	280	12	292	305	17	322
Amortissement des immobilisations corporelles	255	-	255	236	(1)	235	237	-	237
Amortissement des immobilisations incorporelles	31	-	31	30	-	30	34	-	34
BAIIA	593 \$	6 \$	599 \$	546 \$	11 \$	557 \$	576 \$	17 \$	593 \$

(en millions de dollars canadiens)	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025			Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024			Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023		
	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total	Vente au détail de produits alimentaires	Placements et autres activités	Total
Bénéfice net	705 \$	41 \$	746 \$	750 \$	13 \$	763 \$	652 \$	76 \$	728 \$
Charge d'impôt sur le résultat	239	10	249	240	26	266	225	12	237
Charges financières, montant net	290	4	294	275	7	282	263	4	267
Bénéfice d'exploitation	1 234	55	1 289	1 265	46	1 311	1 140	92	1 232
Amortissement des immobilisations corporelles	1 002	-	1 002	950	-	950	916	-	916
Amortissement des immobilisations incorporelles	118	-	118	121	-	121	115	-	115
BAIIA	2 354 \$	55 \$	2 409 \$	2 336 \$	46 \$	2 382 \$	2 171 \$	92 \$	2 263 \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Période de 13 semaines close le 3 mai 2025	Période de 13 semaines close le 4 mai 2024	Période de 13 semaines close le 6 mai 2023
Charges financières, montant net	75 \$	74 \$	70 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	2	2	2
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(1)	(2)	(3)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	-	(1)	-
Charge d'intérêts	76 \$	73 \$	69 \$

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
Charges financières, montant net	294 \$	282 \$	267 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	10	8	5
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(7)	(7)	(8)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(2)	(2)	(1)
Charge d'intérêts	295 \$	281 \$	263 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une comparaison utile des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement dans les paragraphes respectifs des rubriques « Sommaire des résultats du quatrième trimestre » et « Résultats d'exploitation de l'exercice complet ».
- Le RPA ajusté (après dilution) s'entend du bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des modifications et des résiliations de contrats de location, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles, des intérêts payés et des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les billets à payer, les facilités de crédit et les obligations locatives. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	225 \$	114 \$	101 \$
Dette à long terme	857	982	911
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	597	585	564
Obligations locatives à long terme	5 785	5 680	5 621
Dette consolidée	7 464	7 361	7 197
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410	5 341	5 200
Capital total	12 874 \$	12 702 \$	12 397 \$

## 15.2 Rapprochement des ajustements liés au secteur de la vente au détail de produits alimentaires

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement du bénéfice d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice net d'Empire, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour exclure certains éléments afin d'améliorer l'analyse de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 Variation en \$
Bénéfice d'exploitation	1 234 \$	1 265 \$	1 140 \$	(31) \$
Ajustements				
Exclusivité liée au commerce électronique	12	-	-	12
Restructuration	2	72	-	(70)
Incident lié à la cybersécurité	-	(36)	46	36
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	(91)	-	91
Intégration de Grocery Gateway	-	-	13	-
	14	(55)	59	69
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 248 \$	1 210 \$	1 199 \$	38 \$

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 Variation en \$
BAIIA	2 354 \$	2 337 \$	2 171 \$	17 \$
Ajustements				
Exclusivité liée au commerce électronique	12	-	-	12
Restructuration	2	72	-	(70)
Incident lié à la cybersécurité	-	(36)	46	36
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	(91)	-	91
Intégration de Grocery Gateway	-	-	13	-
	14	(55)	59	69
BAIIA ajusté	2 368 \$	2 282 \$	2 230 \$	86 \$

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Exercice de 52 semaines clos le 3 mai 2025	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023	Comparaison entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 Variation en \$
Bénéfice net	659 \$	712 \$	610 \$	(53) \$
Ajustements				
Exclusivité liée au commerce électronique	9	-	-	9
Restructuration	2	53	-	(51)
Incident lié à la cybersécurité	-	(25)	34	25
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	(72)	-	72
Intégration de Grocery Gateway	-	-	7	-
	11	(44)	41	55
Bénéfice net ajusté	670 \$	668 \$	651 \$	2 \$

### 15.3 Rapprochement des ajustements liés aux résultats d'exploitation trimestriels

Les tableaux qui suivent font état de l'ajustement du bénéfice d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice net d'Empire, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, pour exclure certains éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance. Ces éléments sont exclus afin de permettre une meilleure comparaison des résultats d'exploitation courants d'une période à l'autre.

(en millions de dollars canadiens)	Exercice 2025				Exercice 2024			
	T4 (13 semaines) 3 mai 2025	T3 (13 semaines) 1 <sup>er</sup> févr. 2025	T2 (13 semaines) 2 nov. 2024	T1 (13 semaines) 3 août 2024	T4 (13 semaines) 4 mai 2024	T3 (13 semaines) 3 févr. 2024	T2 (13 semaines) 4 nov. 2023	T1 (13 semaines) 5 août 2023
Bénéfice d'exploitation	313 \$	288 \$	319 \$	369 \$	292 \$	250 \$	312 \$	457 \$
Ajustements								
Exclusivité liée au commerce électronique	-	-	-	12	-	-	-	-
Restructuration	-	-	-	2	20	25	17	10
Incident lié à la cybersécurité	-	-	-	-	(14)	-	(21)	(1)
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	-	-	-	-	-	-	(91)
	-	-	-	14	6	25	(4)	(82)
Bénéfice d'exploitation ajusté	313 \$	288 \$	319 \$	383 \$	298 \$	275 \$	308 \$	375 \$
Bénéfice d'exploitation	313 \$	288 \$	319 \$	369 \$	292 \$	250 \$	312 \$	457 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	255	248	253	246	235	241	238	236
Amortissement des immobilisations incorporelles	31	28	29	30	30	31	29	31
BAIIA	599 \$	564 \$	601 \$	645 \$	557 \$	522 \$	579 \$	724 \$
Ajustements								
Exclusivité liée au commerce électronique	-	-	-	12	-	-	-	-
Restructuration	-	-	-	2	20	25	17	10
Incident lié à la cybersécurité	-	-	-	-	(14)	-	(21)	(1)
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	-	-	-	-	-	-	(91)
	-	-	-	14	6	25	(4)	(82)
BAIIA ajusté	599 \$	564 \$	601 \$	659 \$	563 \$	547 \$	575 \$	642 \$
Bénéfice net	173 \$	146 \$	173 \$	208 \$	149 \$	134 \$	181 \$	261 \$
Ajustements								
Exclusivité liée au commerce électronique	-	-	-	9	-	-	-	-
Restructuration	-	-	-	2	15	19	12	7
Incident lié à la cybersécurité	-	-	-	-	(10)	-	(15)	-
Vente de postes d'essence dans l'Ouest canadien	-	-	-	-	-	-	-	(72)
	-	-	-	11	5	19	(3)	(65)
Bénéfice net ajusté	173 \$	146 \$	173 \$	219 \$	154 \$	153 \$	178 \$	196 \$

### 15.4 Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.

- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA ajusté s'entend du BAIIA ajusté, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA ajusté est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA ajusté plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée, divisée par le capital total. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- Le rendement des capitaux propres s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. La direction est d'avis que le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de la Société.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire :

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	3 mai 2025	4 mai 2024	6 mai 2023
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 410 \$	5 341 \$	5 200 \$
Actions en circulation (de base)	233,9	248,0	258,8
Valeur comptable par action ordinaire	23,13 \$	21,54 \$	20,09 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), ou le site Web de SEDAR+ pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Approuvé par le conseil d'administration le 18 juin 2025.  
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada